

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-508

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Au début de l'alinéa 36, substituer aux mots :

« L'indice »

les mots :

« Cet indice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.